



## Référendum épisode 3 : Prime intéressement Je vote



Une prime d'intéressement fixée en fonction de l'atteinte d'objectifs est un leurre. Pôle emploi n'étant pas une entreprise privée, les objectifs ne pourront pas se calculer en fonction de résultats financiers, bien heureusement. La Direction Générale va fixer unilatéralement et sans négociation des objectifs découlant de la convention tripartite.

**L'un des principaux critères sera donc le taux de satisfaction des usager-es, sachant qu'aujourd'hui avec :**

- Une réforme de l'assurance chômage désastreuse pour les travailleurs et travailleuses précaires,
- Des entretiens avant prestations obligatoires sous peine de radiation, pour ceux que l'on appelle les « permittents » y compris ces personnes travaillent à temps plein,
- Des primes versées puis ensuite réclamées à certain-es.

**On peut se demander de quelles marges de manœuvre disposera le personnel pour agir sur la satisfaction des usager-es quand tout est mis en œuvre pour accroître leur mécontentement.**

**Agir sur la satisfaction de nos usager-es ?**

**-> alors qu'une attaque sans précédent visant les DE est mise œuvre ?**

**-> Alors que nous manquons encore et toujours de personnel ?**



**C'est nous demander l'impossible !**



Mesurer la satisfaction de DE après les avoir amputé-es d'une bonne partie de leurs droits relève de l'inconscience, les convaincre que c'est pour leur bien relève de la perversion.

**Pour un intéressement aléatoire NON !**

**Pour un rattrapage des 10% de pouvoir d'achat perdus depuis la fusion et une revalorisation des salaires et traitements : OUI !**

**LE 3 JUIN JE VOTE !**

